

Culture / Patrimoine / Occitan

5.11 Informatisation des bibliothèques

OBJECTIFS

- Moderniser les bibliothèques en soutenant l'informatisation de leur gestion
- Encourager les usages du numérique
- Favoriser la mise en réseau des bibliothèques

NATURE DE L'OPERATION

- Subvention d'aide aux coûts d'investissement

BENEFICIAIRES

- Les collectivités locales (Intercommunalités, Communes)

PARTENAIRES

- Les collectivités locales
- L'Etat/DRAC Occitanie
- Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Energie

MODALITES D'INTERVENTION

• Conditions d'éligibilité :

Sont concernés les projets de mise en réseau informatique au niveau intercommunal (informatisation de plusieurs bibliothèques en réseau ; ré informatisation de réseaux déjà constitués ; élargissement de réseaux déjà constitués à d'autres communes) et les projets d'informatisation de bibliothèque municipale souhaitant intégrer la base unique départementale. Sont éligibles, les dépenses concernant :

- L'acquisition des matériels et logiciels,
- La licence multi-bibliothèque
- Les frais de récupération de données,
- Les frais de migration des données,
- Les frais de rétro conversion,
- Les frais de transport, d'installation et de paramétrage,
- Les frais de formation du personnel au titre de l'année de mise en place du système informatique.

• Modes d'intervention financière :

- Aide financière à l'achat de matériel informatique et de logiciels plafonnée à hauteur de 30 % du montant total HT

COMPOSITION DU DOSSIER

- Courrier de demande de subvention de la part du maître d'ouvrage à adresser à Monsieur le Président du Département de l'Aveyron
- Délibération de la collectivité (communes, communauté de communes)
- Présentation technique du projet (équipement informatique, améliorations attendues de l'informatisation, etc.)
- Devis estimatifs détaillés et plan de financement
- Echancier de réalisation

CONTACTS/SERVICE REFERENT

Pôle Solidarités des Territoires – Direction de l'Animation Culturelle, Artistique et des Musées
Pôle Avenir des Territoires – Direction de la Lecture Publique / Médiathèque